

L'hon. M. GARDINER: Nous avons effectué ces expériences sur des terres abandonnées à cause du poudroïement du sol. On a prohibé toute culture sur ces terres et on les a clôturées pour empêcher les animaux de manger la végétation qui y croît.

C'est une manière assez restreinte d'empêcher le poudroïement du sol en certaines régions. On a encouragé presque partout la culture par bandes alternantes. Cela consiste à ensemercer une année des bandes de terre larges de quelques perches et de laisser en friche durant l'été l'espace intermédiaire, puis d'ensemencer l'année suivante la bande laissée en friche durant l'été et de laisser en friche la bande enssemencée l'année précédente. De cette façon le vent n'a pas de prise sur la bande, surtout si elle s'étend du nord au sud. Les vents ne la balaient pas en longueur mais en largeur. Nous avons encouragé cette méthode de culture qui a réussi à empêcher le poudroïement du sol.

M. ADAMSON: Le ministre croit-il par cette méthode empêcher le poudroïement du sol? Ces expériences ont-elles donné des résultats absolument satisfaisants? Je pose la question parce que j'ai fait un voyage dans cette région durant une tempête de sable. J'ai été attristé de constater pour la première fois les ravages de l'érosion éolienne dans ce pays, bien que je sois de l'Est, et je me suis demandé comment on pourrait les prévenir et si les expériences à ce sujet avaient réussi.

L'hon. M. GARDINER: A mon avis, seules des pluies abondantes en cette région auront raison du poudroïement. Mais on a tenté diverses méthodes d'y remédier. Le chardon de Russie que l'on a fait pousser sur ces terres a empêché le poudroïement dans les années de grande sécheresse. C'est une plante qui croît dans les sols arides et dont la croissance n'est pas entravée par la sécheresse. La croissance du chardon russe sur les terres qui ne peuvent fournir de récolte durant les années de sécheresse aide à prévenir le poudroïement du sol. Je crois que cette plante a d'abord été importée de Russie comme une mauvaise herbe par une personne du Montana. La presque totalité de la Prairie de l'Ouest en est couverte actuellement. La plante s'est propagée d'elle-même en dispersant ses graines. Elle ne croît pas durant les saisons humides mais couvre tout le pays durant les années de sécheresse, parfois par le fait de la nature et parfois par un acte de l'homme. Mais elle aide à empêcher le poudroïement du sol.

M. BLACKMORE: Monsieur le président...

[M. Adamson.]

M. POULIOT: Avant que parle l'honorable député de Lethbridge, je veux exprimer la satisfaction générale à la vue du lion de Lethbridge qui s'est fait agneau. A mon entrée en Chambre il prononçait un discours enflammé qui s'adoucit graduellement et qui finit par devenir insinuant. Je suis certain qu'il a dû se contenter de la réponse du ministre.

Je demanderais au ministre si la réduction de trois quarts d'un million de dollars a été conseillée par la commission d'économie nationale ou d'économie politique, dont M. Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada, M. Clark, du ministère des Finances et M. Barton, sous-ministre de l'Agriculture sont les membres.

L'hon. M. GARDINER: Non, c'est moi-même qui ai émis cet avis, après une longue discussion. On n'a pas conféré avec le comité de l'économie à ce sujet. Les discussions ont eu lieu au conseil du Trésor, au conseil des ministres et ailleurs.

M. POULIOT: Je suis heureux d'offrir mes félicitations au ministre. J'ai déjà félicité un de ses collègues de n'avoir pas eu recours à ce comité et je constate avec plaisir que le ministre ne l'a pas fait. Je demande à chacun de ses collègues si l'un d'eux a jamais consulté ce comité, et s'il ne l'a pas fait, pourquoi on l'a constitué.

Cette réduction me paraît regrettable. Je ne crois pas que l'on puisse se montrer trop généreux envers les cultivateurs. On doit leur venir en aide et les cultivateurs du Québec ont droit au même traitement que ceux des Prairies. Je suis sûr que si on leur accordait la moitié seulement des avantages dont bénéficient ces derniers, ils seraient satisfaits. Je suis désolé de voir les honorables représentants des provinces des Prairies s'abstenir de remercier le Gouvernement du traitement de faveur qu'il accorde si généreusement à leurs commettants.

M. BLACKMORE: Si l'honorable député de Témiscouata avait été en Chambre, il aurait pu noter les félicitations que je viens d'adresser au ministre pour l'œuvre qu'il est en train d'accomplir. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que je le fais. Je n'ai jamais demandé, en faveur des cultivateurs de l'Ouest, un traitement autre que celui que l'on accorde à leurs confrères de l'Est. Tout citoyen du pays a droit à un traitement équitable et j'estime qu'en cette matière on ne saurait lésiner le moins. J'affirme donc que le ministre a tout intérêt à poursuivre ses efforts pour établir des pâturages en commun dans l'Alberta. Cette province s'entendra avec